

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE**  
**AUTOMNE 2020**

<p><b>POL-3262-30</b> <b>RELIGION, POLITIQUE ET SOCIÉTÉS</b> <b>Mercredi de 9 h 30 à 12 h 30</b></p>
--

**Professeur :** Paul May  
**Bureau :** A-3695  
**Courriel :** [may.paul@uqam.ca](mailto:may.paul@uqam.ca)  
**Heures de bureau :** sur rendez-vous

## **DESCRIPTIF DU COURS**

---

À travers l'analyse des auteurs classiques (Saint Augustin, Machiavel, Luther, Marx, Durkheim, Weber...), ce cours présente les grandes problématiques relatives aux rapports entre politique et religion dans l'histoire des idées.

Nous analyserons des épisodes historiques clés qui ont marqué l'avènement de la modernité politique, comme la réforme protestante, les guerres de religion, ou encore les révolutions transatlantiques. Plusieurs thématiques seront également abordées, comme les rapports entre le christianisme et le politique, l'islam et le politique, le socialisme et la religion, les théories de la sécularisation, etc. Il retracera successivement les grandes étapes qui ont mené à un retrait de la religion comme norme d'organisation sociale des sociétés humaines, et s'interrogera sur le parcours spécifique de l'Occident dans ce domaine.

Centré principalement sur la sphère occidentale, ce cours fera néanmoins plusieurs excursions dans d'autres aires civilisationnelles, notamment l'Orient ancien et le monde arabo-musulman. Lors de chaque séance, un rappel du contexte sociohistorique sera d'ailleurs effectué afin de mettre en perspective la problématique originale posée par les auteurs étudiés. En plus des lectures à effectuer pour chaque séance, ce cours s'appuiera également sur plusieurs types de sources (documents iconographiques, vidéos d'entretiens, analyses d'œuvre d'art...). Les connaissances théoriques acquises en classe permettront d'éclairer les enjeux contemporains liés au rapport entre politique et religion dans les sociétés actuelles (débat sur la laïcité, sur l'islam, sur le retour du religieux).

## OBJECTIFS DU COURS

---

- Saisir les différentes problématiques relatives au rapport entre politique et religion qui se sont posées au cours de l'histoire (conflits entre papes et empereurs, confusion entre pouvoirs temporel et spirituel, séparation de l'Église et de l'État...).
- Savoir expliquer l'apport des principaux théoriciens politiques dans la compréhension du problème théologico-politique (Machiavel, Hobbes, Jefferson...).
- Acquérir la maîtrise des notions clés de ce champ d'étude: laïcité, sécularisation, millénarisme, religion séculière, monothéisme, polythéisme, etc.
- Cerner la manière dont la modernité politique se construit en tension avec la religion, tout en laïcisant certains de ses concepts.

## ORGANISATION

---

Une plateforme pédagogique « moodle » a été créée afin d'accompagner les étudiants dans ce cours. Les textes à lire pour chaque séance y sont accessibles et classés selon l'ordre du plan de cours. De surcroît, des articles de journaux, des études de cas, ainsi que des fiches synthétiques y seront téléchargés à l'issue de chaque séance.

- Portail général : [www.moodle.uqam.ca](http://www.moodle.uqam.ca)
- Procédure d'accès pour les personnes étudiantes : [www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf](http://www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf)

## ÉVALUATION

---

Examen de mi session	Mercredi 21 octobre 2020	30%
Examen de fin de session	Mercredi 16 décembre 2020	30%
Travail de fin de session	À remettre au plus tard lundi 21 décembre	40%

L'évaluation des étudiants s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un examen de mi session, qui se déroulera le mercredi 21 octobre. Cet examen couvrira le contenu de la première partie du cours, à savoir les séances 2 à 6. Il comptera pour 30% de la note de la note finale.
- Un examen de fin de session, qui se déroulera le mercredi 16 décembre. Cet examen couvrira le contenu de la seconde partie du cours, à savoir les séances 8 à 13. Il comptera pour 30% de la note de la note finale.

Ces deux examens, d'une durée de trois heures chacun, s'effectueront livres fermés, et seront divisés en deux sections.

- La première section comportera dix questions portant sur des concepts et des définitions étudiés en cours, et appelant des réponses courtes (entre 3 et 5 lignes maximum). Cette section a pour but de vérifier que les notions de bases ont été assimilées. Exemples de questions :
  - Qu'est-ce qu'une religion polythéiste ?

- Qu'est-ce que la sécularisation?
  - Qu'appelle-t-on l'augustinisme politique ?
- La seconde section consiste en un essai d'environ trois pages, à partir d'une des problématiques explorées en cours. Elle a pour but d'évaluer la capacité d'analyse, de réflexion, et d'argumentation des étudiants. Exemples de questions:
  - Pour quelles raisons le rôle du calife a été l'objet de désaccord entre différents courants de pensée musulmane ?
  - De nombreux historiens et politologues soulignent le caractère critique du courant socialiste vis-à-vis de la religion. Êtes-vous d'accord avec une telle affirmation ? Expliquez en argumentant.
  - Quels sont les points de désaccords entre Émile Durkheim et Max Weber quant au rôle de la religion dans la société ?
- Un travail de fin de session, effectué à la maison, représentera 40% de la note finale, et devra être remis au plus tard le lundi 21 décembre par courriel ([may.paul@uqam.ca](mailto:may.paul@uqam.ca)). D'une longueur de 10 pages (interligne 1,5 police Times New Roman 12), ce travail sera l'occasion de développer une réflexion personnelle sur un sujet d'intérêt. Ainsi, il comportera des références à la littérature discutée en classe, mais s'appuiera également sur d'autres informations glanées au cours de recherches personnelles effectuées par l'étudiant. Les étudiants seront notés sur leur capacité d'analyse, d'argumentation, et sur leur aptitude à défendre un point de vue argumenté sur une question donnée. L'étudiant devra choisir un sujet parmi les choix suivants :
  - Sujet 1 : La laïcité implique-t-elle la relégation des appartenances religieuses dans la sphère privée ? Appuyez votre démonstration en donnant des exemples de différents pays à travers le monde.
  - Sujet 2 : Le processus de sécularisation suggère une transposition des principes religieux dans la sphère profane. Ce concept vous semble-t-il pertinent pour comprendre l'évolution des rapports entre politique et religion au cours de l'histoire moderne ?
  - Sujet 3 : Plusieurs observateurs affirment que la laïcité puise son origine dans le christianisme. À la lumière des textes étudiés au cours du semestre, expliquez si vous êtes en accord ou non avec cette analyse.
  - Sujet 4 : En vous appuyant sur les auteurs étudiés en classe, expliquez en quoi les révolutions américaine et française proposent des modalités différentes de séparation de l'Église et de l'État.
  - Sujet 5 : Plusieurs auteurs ont souligné les rapports ambivalents entre l'islamisme et la modernité politique. Mettez en évidence les éléments d'opposition et de convergence entre ces deux concepts.
  - Sujet 6 : Certains sociologues ont développé une approche substantive de la religion. D'autres ont élaboré une approche fonctionnelle. Décrivez les deux approches et expliquez ce qui fait selon vous leur intérêt pour la compréhension des rapports entre politique et religion.

## **PLAN DU COURS**

---

### **Séance 1. Introduction (9 septembre 2020)**

Cette première séance consiste en une présentation générale du cours POL-3262. Après avoir posé une définition succincte des concepts de « politique » et de « religion » (définition qui sera affinée au gré des textes étudiés au cours du semestre) nous soulignerons l'importance de cette thématique pour la compréhension des évolutions des sociétés humaines à l'époque moderne. Nous évoquerons également les objectifs généraux du cours, nous détaillerons les modalités d'évaluations, puis nous décrirons les principales thématiques de travail qui seront abordées en classe.

### **Séance 2. Naissance des religions (16 septembre 2020)**

Cette seconde séance s'attarde sur l'origine des religions dans l'histoire de l'humanité. En prenant le cas de la civilisation mésopotamienne ancienne, nous analyserons les hypothèses émises par les historiens et les archéologues concernant les interactions entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux dans ces sociétés polythéistes. Nous nous pencherons également de manière critique sur la notion de « période axiale », développée par le philosophe allemand Karl Jaspers, qui fait référence à l'émergence de religions majeures au cours du premier millénaire avant notre ère (bouddhisme, confucianisme, taoïsme, et monothéismes).

- Bottéro, Jean. 1998. *La plus vieille religion: en Mésopotamie*. Paris: Gallimard, chapitre La Mésopotamie et son histoire, p. 29-54.
- Lambert, Yves. 2007. *La naissance des religions: de la préhistoire aux religions universalistes*. Paris: Armand Colin, chapitre 9 : Le tournant axial universaliste.

### **Séance 3. Christianisme et politique (23 septembre 2020)**

Comment les penseurs de la tradition chrétienne appréhendent-ils les rapports entre la religion et la politique? Pour répondre à cette question, nous nous pencherons tout d'abord sur la vision politique dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Puis nous analyserons les thèses d'Augustin d'Hippone qui prolonge la distinction entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel déjà posée dans la Bible. Nous verrons finalement comment ses écrits ont été réinterprétés par la papauté médiévale dans le but de justifier la mise en place d'une monarchie pontificale considérée comme ayant l'ascendant sur les pouvoirs des rois.

- Augustinus, Aurelius. 1994. *La cité de Dieu. 3: Livres XVIII à XXII*. Paris: Éditions du Seuil, livre XIV, chapitre 28 « Différence des deux cités ».
- Pacaut, Marcel. 1989. *La théocratie: l'Église et le pouvoir au Moyen Age*. Paris: Desclée, p. 125-144.

### **Séance 4. Islam et politique (30 septembre 2020)**

Comment les penseurs de la tradition musulmane classique (VIIe-XVe siècle) appréhendent-ils les rapports entre la religion et la politique? Cette interrogation nous amène à nous intéresser à la figure centrale du Calife, souverain successeur de Mahomet, théoriquement investi du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, puis à présenter les différentes écoles juridiques de l'islam. Nous nous pencherons également sur deux auteurs clés de la période classique, Al-Fârâbî et de Al-Mâwardî, tous deux considérés comme des précurseurs de la science politique.

- Ghalyūn, Burhān. 1997. *Islam et politique: la modernité trahie*. Paris: La Découverte, chapitre 3 : L'origine de l'État en Islam : le califat, p.31-35.
- Makram Abbès. 1997. L'art de gouverner en islam. *Esprit*, août-septembre 2014, p.163-186.

### **Séance 5. La Renaissance : Érasme contre Machiavel (7 octobre 2020)**

La Renaissance constitue une période de bouleversements majeurs dans l'histoire intellectuelle, notamment avec une vision renouvelée de la place de l'homme dans la cité, qui rompt avec la tradition augustinienne. Érasme et Machiavel comptent parmi les penseurs clés du XVIème siècle,

et proposent chacun une interprétation différente du rapport entre le politique et la religion. Nous mettrons en lumière l'originalité de leurs œuvres et nous soulignerons l'importance de leur postérité dans l'histoire des idées politiques.

- Erasmus, Desiderius, et Jean-Christophe Saladin. 2016. *L'éducation du Prince chrétien [ou L'art de gouverner]*. Paris: Les Belles Lettres, chapitre 1.
- Machiavelli, Niccolò, Paul Veyne. 2014. *Le prince ; suivi d'extraits des Œuvres politiques ; et d'un choix des Lettres familières*, chapitres 15 et 18.

### **Séance 6. La Réforme protestante : la pensée politique de Luther et Calvin (14 octobre 2020)**

Cette séance débutera par un rappel historique des événements relatifs à la Réforme protestante et détaillera les caractéristiques des différentes branches du protestantisme. Elle s'attache également à explorer la manière dont les deux principaux réformateurs protestants, Martin Luther et Jean Calvin, proposent une vision radicalement différente des rapports entre politique et religion, en opposition radicale avec les préceptes de l'Église de Rome. Une dernière section retracera les débats relatifs à l'apport du protestantisme dans l'émergence de la modernité.

- Barbier, Maurice. 1987. *Religion & politique dans la pensée moderne*. Nancy: Presses universitaires de Nancy, chapitre 1 : *Luther, la théorie des deux royaumes*, p. 17-25.
- Dermange, François. 2008. « Calvin, aux origines de la démocratie ? » *Études théologiques et religieuses* 83(3), p. 351-366.

### **Séance 7. Examen de mi-session (21 octobre)**

## Séance 8. La tension théologico-politique à son paroxysme : les guerres de religion (4 novembre 2020)

Cette huitième séance plonge au cœur des conflits de religion qu'a connus l'Europe au XVI<sup>ème</sup> et au XVII<sup>ème</sup> siècle. Nous nous attarderons plus spécifiquement sur la guerre civile anglaise (1642-1646), et sur les positions des différents protagonistes du conflit. Une seconde partie sera consacrée à la manière dont les écrits de Thomas Hobbes constituent une solution inédite au problème théologico-politique tel qu'il se posait à cette époque. Nous nous focaliserons spécifiquement sur la manière dont le contractualisme social hobbesien, en proposant une justification matérialiste de la vie en société, rompt définitivement avec l'héritage médiéval.

- Hobbes, Thomas, et Gérard Mairet. 2000. *Léviathan ou matière, forme et puissance de l'Etat chrétien et civil*. Paris: Gallimard, chapitres 13, 14 et 17.
- Koyré, Alexandre, et Raissa Tarr. 2011. *Du monde clos à l'univers infini*. Paris: Gallimard, conclusion : L'architecte divin et le "Dieu fainéant".

## Séance 9. Les révolutions atlantiques et l'émergence de la laïcité (11 novembre 2020)

Les révolutions américaine (1775-1783) et françaises (1789 et 1793) constituent une étape cruciale dans l'émergence de la laïcité en Occident. Cette séance sera consacrée à l'étude des similitudes et des divergences entre les deux événements, et notamment aux modalités de séparation entre le politique et le religieux qu'ils impliquent. Elle sera l'occasion de comprendre l'origine des idées révolutionnaires, mais également de voir comment le contexte religieux (catholique dans un cas, protestant dans l'autre) a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de l'architecture institutionnelle mise en place dans les deux pays.

- Imbert, Antoine, et Erwan Le Noan. 2012. « James Madison, la liberté religieuse et la laïcité ». *Société, droit et religion* Numéro 2(1), p. 97-112.
- Gengembre, Gérard. 2013. « Sur les origines révolutionnaires de la laïcité ». *Romantisme* 162(4), p. 11-22.

## Séance 10. Socialisme et religion (18 novembre 2020)

Le socialisme, comme mouvement politique et comme école de pensée, est progressivement élaboré tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle. Karl Marx et Friedrich Engels, qui contribuent grandement à la définition de cette doctrine, proposent une analyse critique de la religion, considérée comme une forme d'aliénation. Nous verrons qu'un autre théoricien du socialisme, Antonio Gramsci, adopte une position plus contrastée sur ce sujet. En nous appuyant sur un texte de Raymond Aron, nous terminerons cette séance en soulignant les rapports équivoques entre socialisme et christianisme.

- Marx, Karl, et Friedrich Engels. 2018. *Manifeste du parti communiste*. Flammarion, chapitres 2 et 3 (extraits).
- Aron, Raymond. 1997. *Introduction à la philosophie politique: démocratie et révolution*. Paris, Le Livre de Poche, partie 2, chapitre 8 : La transformation du marxisme en millénarisme, p. 159-179.

### **Séance 11. L'étude fonctionnaliste de la religion: Durkheim et Weber (25 novembre 2020)**

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'essor de la sociologie amène de plus en plus à étudier la religion comme un fait social primordial. En appliquant les méthodes des sciences naturelles à l'étude de la société, Émile Durkheim souligne le rôle communautaire de la religion, qui remplit une fonction de cohésion collective, de contrôle social, et de vecteur de sens. De son côté, Max Weber adopte une approche historique et analyse les rapports entre la religion et le développement de l'économie capitaliste. Cette séance insistera sur l'apport méthodologique de ces deux auteurs.

- Durkheim, Émile, et Jean-Paul Willaime. 2013. *Les formes élémentaires de la vie religieuse: le système totémique en Australie*. Paris: Presses universitaires de France, livre 3, conclusion, section 1 : p. 394-402.
- Baum, Gregory. 2008. « L'avenir de la religion : entre Durkheim et Weber ». *Nouvelles pratiques sociales* 9(1), p. 101-13.

### **Séance 12. Islam politique, nationalisme arabe et islamisme (2 décembre 2020)**

À partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, les réformistes musulmans (Djemâl ad-Dîn Al-Afghâni, Mohamed Abduh) ont cherché à adapter l'islam aux catégories de la modernité occidentale (État-nation, laïcité, socialisme). Au cours de cette douzième séance, nous présenterons deux courants d'idées majeurs qui se sont affrontés dans le monde musulman au XX<sup>e</sup> siècle: le nationalisme arabe et l'islamisme. Nous verrons que les penseurs qui se réclament de ces mouvements proposent des conceptions différentes de la modernité politique, et notamment de la place de la religion en politique.

- Dakhli, Leyla. 2009. « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20<sup>e</sup> siècle ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 103(3), p. 12-25.
- Zeghal, Malika. 2003. « Le gouvernement de la cité : un islam sous tension ». *Pouvoirs* 104(1), p. 55-69.

### **Séance 13. La laïcité et les théories de la sécularisation (9 décembre 2020)**

Cette dernière séance prolonge les problématiques abordées précédemment au cours du semestre en s'intéressant aux débats actuels relatifs à la laïcité et à la sécularisation. Dans un premier temps, nous explorerons les différentes formules de séparation de l'Église et de l'État à travers le monde. Dans un deuxième temps, nous évoquerons les différentes théories de la sécularisation, et nous nous interrogerons sur la dimension spécifiquement occidentale de ce processus. Cette séance sera également l'occasion de conclure en revenant sur les principaux enseignements du cours POL3262.

- Baubérot, Jean. 2013. « Sécularisation, laïcité, laïcisation ». *Empan* 90(2), p. 31-38.
- Milot, Micheline. 2004. « Laïcisation Au Canada et Au Québec : Un Processus Tranquille ». *Studies in Religion/Sciences Religieuses* 33(1), p. 27-49.

### **Séance 14. Examen de fin de session (16 décembre)**

**21 décembre : remise du travail de fin de session effectué à la maison par courriel à l'adresse suivante : [may.paul@uqam.ca](mailto:may.paul@uqam.ca)**

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.



## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

[www.tredepourelles.org](http://www.tredepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

# 18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

|| Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.